

POLITIQUE TARIFAIRE 2020-2021

AUDITEUR/TRICE LIBRE

L'inscription de l'auditeur/trice libre n'est pas de droit. Les demandes s'effectuent tout au long de l'année auprès du service de scolarité. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour bénéficier du statut d'auditeur/trice libre.

Il/elle bénéficie d'un accès à la Bibliothèque Universitaire et peut également s'inscrire aux certifications C2I et CLES sous réserve de s'acquitter de droits complémentaires.

Le statut d'auditeur/trice libre **ne confère pas le statut d'étudiant.e**. Il donne accès aux cours magistraux. L'accès aux travaux dirigés ne pourra se faire qu'après accord du responsable du TD.

Il n'y a pas d'accès aux examens, ni à aucun avantage attaché au statut d'étudiant.e (mutuelle étudiante, restauration et logement universitaire, sport universitaire, élections ...), ni à la délivrance d'aucun diplôme.

Le montant des droits d'inscription qui s'applique est voté annuellement par les instances de l'établissement.

Les auditeurs/trices libres ne sont pas redevables de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

TARIF 2020/2021 : 150 euros